

POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET D'ADAPTATION ET DE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS ET DES NÉGOCIATIONS EN COURS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET CERTAINS DE SES CRÉANCIERS

16 MARS 2026

AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé par Casino, Guichard-Perrachon (“Casino” ou la “Société”) dans le cadre des discussions et des négociations en cours entre la Société et certains de ses créanciers et autres parties prenantes dans le cadre de l’étude du projet d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle du groupe Casino. Il n’est pas destiné, et ne peut être utilisé, à d’autres fins.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l’aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s’attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « avoir l’intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque », « se poursuivent » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d’autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions, aux attentes actuelles ou la poursuite et l’issue potentielle des discussions de Casino avec les différentes parties prenantes.

De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l’avenir. Il n’y a aucune garantie que ces déclarations prospectives ou événements futurs se matérialiseront.

Ce document ne contient pas et ne constitue pas une offre, une offre d’achat ou une sollicitation d’une offre d’achat, de vente ou d’investissement dans une quelconque valeur mobilière dans une quelconque juridiction.

La Société confirme que les informations susceptibles d’être qualifiées d’informations privilégiées au sens du Règlement (UE) N° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et ayant pu être données à titre confidentiel aux différentes parties prenantes dans le cadre des discussions ont bien fait l’objet d’une publication au marché, par le passé ou dans le cadre de la présente communication, dans le but de rétablir l’égalité d’accès à l’information relative au Groupe Casino entre les différents investisseurs.

Ce point d’étape sur les discussions en cours ne représente pas l’état définitif des positions des différentes parties prenantes sur les modalités d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle de la Société.

CHRONOLOGIE DES DISCUSSIONS EN COURS

- 1 Cette présentation s'inscrit dans le prolongement des communications préalables de la Société sur le projet d'adaptation et de renforcement de sa structure financière, et notamment dans le prolongement des points d'étape du 10 février 2026 et 5 mars 2026.
- 2 En l'absence de réception d'une contre-proposition de FRH, le SteerCo TLB a soumis le 8 mars 2026 une proposition « lender-led » révisée, formulée de manière préventive et en anticipation de la proposition soumise par FRH le 9 mars 2026, qui prévoit (i) une conversion de la totalité du TLB en fonds propres et (ii) un refinancement intégral du RCF par une ou des banques tierces. Cette proposition repose sur un désendettement plus élevé que dans toutes les propositions antérieures. Par ailleurs, le SteerCo TLB indique rester ouvert à un accord consensuel, sur la base des « premiers éléments de proposition » du SteerCo TLB communiqués lors du point d'étape du 5 mars 2026 (présentés en annexes).
- 3 FRH a soumis le 9 mars 2026 une proposition révisée qui s'inscrit dans la recherche d'une transaction consensuelle, en proposant (i) d'augmenter la part de nouveaux fonds propres allouée au SteerCo TLB de 50 M€ à 75 M€, et (ii) d'améliorer les paramètres de conversion du TLB en fonds propres par rapport à la dernière proposition du 17 février. Cette proposition de FRH a été rejetée par le SteerCo TLB. Le SteerCo TLB a réitéré (i) sa proposition révisée en date du 24 février 2026 en cas d'accord consensuel avec FRH et (ii) sa proposition « lender-led » révisée en date du 8 mars 2026 dans le cas contraire.
- 4 La société a obtenu la prolongation des consentements (« standstills ») de la part des créanciers RCF, TLB et financements opérationnels jusqu'au 27 mars 2026, tandis que le consentement accordé par les créanciers Quatrim est valable jusqu'au 30 avril 2026.
- 5 Parallèlement, le groupe Casino poursuit ses discussions avec certains établissements bancaires relatives à l'extension de la maturité de ses financements opérationnels au-delà du 27 mars 2026.
- 6 A date, les discussions sur les modalités de l'adaptation et le renforcement de la structure bilantielle de la Société sont toujours en cours.
- 7 Le 9 mars 2026, les sociétés du Groupe porteuses des financements opérationnels ont obtenu auprès du Président du tribunal des activités économiques de Paris l'ouverture de procédures de conciliation à leur bénéfice pour une durée initiale de quatre mois, éventuellement prorogeable d'un mois, ainsi que la désignation de la SCP BTSG (Maître Marc Sénéchal) en qualité de conciliateur. Cette procédure vise à offrir un cadre sécurisé aux discussions avec les parties prenantes concernées et à permettre la conclusion d'un accord global dans les meilleures conditions.

PROPOSITION « LENDER-LED » DU STEERCO TLB DU 8 MARS 2026

Proposition « lender-led » du SteerCo TLB du 8 mars 2026

Augmentation de capital

- 1 810 M€ (dont 400 M€ en numéraire pour renforcer la liquidité du Groupe), dont :
 - Augmentation de capital avec DPS de 1 410 M€ ouverte à l'ensemble des actionnaires existants, garantie par les créances TLB, tout montant souscrit en numéraire par les actionnaires existants et/ou le marché permettant de rembourser les créances TLB au pair
 - Suivie d'une augmentation de capital pouvant aller jusqu'à 400 M€, réservée aux créanciers TLB et garantie en numéraire par le SteerCo TLB¹, dont le montant définitif restera soumis aux résultats des diligences relatives au plan de liquidité et à l'hypothèse d'absence de clean down au titre du nouveau RCF, avec, si cela est légalement requis, un droit de priorité aux actionnaires existants

TLB réinstallé

- Conversion de la totalité du TLB en fonds propres

RCF réinstallé et financements opérationnels

- RCF existant de 711 M€ refinancé en totalité par un nouveau RCF apporté par un ou des tiers (non communiqué à ce stade ; la Société a accepté d'engager des discussions avec des tiers sous accord de confidentialité le 9 mars 2026)
 - Nouveau RCF entièrement garantie par le SteerCo TLB, avec une maturité de [3] + [2] ans et un coût de E+[4]% (autres frais à déterminer)
 - Induisant une réduction des expositions des banques actuelles au sein du groupe à hauteur de 711 M€, au prorata de leur exposition globale (en ce compris au titre des financements opérationnels), afin d'obtenir une réduction équivalente de l'exposition globale au Groupe CGP
 - Package de sûretés et emprunteur inchangé, pas de clean-down exigé

Gouvernance / autres

- Plan d'incitation de l'équipe de direction, dont la structure est à discuter, à mettre en place
- Les prêteurs TLB n'agissent pas de concert à ce jour
- Soutien du plan d'affaires et de l'équipe de direction actuelle (sans intention de changer le lieu du siège social de la Société)
- Absence de démantèlement du Groupe

Note :

(1) La commission de garantie sur la portion en numéraire de la garantie sera réglée via des instruments financiers et non en numéraire ; conditions financières à déterminer

ACTIONNARIAT ILLUSTRATIF DÉFINI À PARTIR PROPOSITION « LENDER-LED » DU STEERCO TLB DU 8 MARS 2026

Proposition « lender-led » du SteerCo TLB du 8 mars 2026

<i>Pourcentage d'exercice des droits des actionnaires existants à l'augmentation de capital</i>	-	20%	40%	60%	80%	100%
Actionnaires existants dont FRH – investissement en numéraire pour rembourser la dette au pair	-	282	564	846	1,128	1,410
TLB dette convertie	1,410	1,128	846	564	282	-
Montant total de l'augmentation de capital avec DPS	1,410	1,410	1,410	1,410	1,410	1,410
Actionnaires existants dont FRH	-	80	160	240	320	400
Créanciers TLB - investissement en numéraire	400	320	240	160	80	-
Montant total de l'augmentation de capital réservée	400	400	400	400	400	400
Participation au capital ^{1,2}						
Actionnaires existants dont FRH	-	20%	40%	60%	80%	100%
Créanciers TLB	100%	80%	60%	40%	20%	-
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Proposition permettant à FRH de souscrire aux augmentations de capital afin de conserver sa participation actuelle au capital du Groupe.

Nouvelle détention s'agissant d'un actionnaire détenant 1% du capital en fonction de l'exercice de ses droits préférentiels de souscription

<i>Pourcentage d'exercice des droits d'un actionnaire à l'augmentation de capital</i>	-	20%	40%	60%	80%	100%
Investissement en numéraire (millions d'euros)	-	3.6	7.2	10.9	14.5	18.1
Participation au capital de l'actionnaire individuel	-	0.20%	0.40%	0.60%	0.80%	1.00%

Un actionnaire individuel détenant 1 % du capital garderait 1,00% du capital dans l'hypothèse où il exercerait la totalité de ses droits.

Notes :

(1) Avant dilution éventuelle liée à la commission de garantie

(2) La proposition prévoit un prix de conversion du TLB identique au prix de souscription de la new money

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION DE FRH DU 9 MARS 2026

Proposition de FRH en date du 09/03/2026

Augmentation de capital	932¹ – 1 075² M€ (dont 390 M€ en numéraire pour renforcer la liquidité du Groupe), dont : - Augmentation de capital avec DPS de 100 M€ garantie en numéraire par FRH³ (les créanciers TLB actionnaires s'engageant à ne pas exercer leur DPS) - Augmentation de capital réservée de 400 M€ : (i) en numéraire, à hauteur maximale de 75 M€, par les prêteurs TLB votant en faveur du plan, au prorata de leurs participations dans le TLB ; (ii) en numéraire par FRH pour un montant compris entre 215 M€ et 290 M€ (selon la participation des prêteurs TLB à l'augmentation de capital réservée de 75 M€) ; et (iii) jusqu'à 110 M€ provenant de la conversion du RCF - Augmentation de capital réservée de 542-575 M€ souscrite par compensation de créances par les prêteurs TLB à une valeur décotée
TLB réinstallé	700 M€ de TLB réinstallé, les créances résiduelles étant converties en fonds propre pour une valeur de 35 M€ - Montant additionnel de TLB réinstallé et de fonds propres pour les créanciers TLB votant en faveur du plan (2/3 de votes favorables nécessaires) : - Jusqu'à 200 M€ de TLB réinstallé supplémentaire 100 M€ au pro rata des détentions des créanciers TLB votant en faveur du plan - Jusqu'à 100 M€ au pro rata des détentions du TLB 35 M€ de fonds propres supplémentaires alloués aux créanciers TLB votant en faveur du plan au pro rata de leur détention - Maturité de 5 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration
Frais financiers du TLB	- Deux premières années : intérêts capitalisés au taux de 6% - A partir de la troisième année : intérêts payés en numéraire au taux de 6% (paiement semestriel en juin et en décembre) avec un mécanisme PIYC basé sur un montant de liquidité minimum - Intérêts courus jusqu'au 30 juin 2026 ajoutés au montant de TLB à restructurer. En cas de réalisation de la restructuration après le 30 juin 2026, les intérêts cessent de courir
RCF réinstallé et financements opérationnels	601-711 M€ de RCF réinstallé, le solde étant converti en fonds propres - Structuration des financements : discussions en cours
Gouvernance / Autres	- Gouvernance de long terme alignée avec celle instaurée lors de la précédente restructuration - Soutien du plan d'affaires et de l'équipe de direction actuelle - Maintien de la cotation - Absence de démantèlement du Groupe - Maintien de l'engagement de conserver le siège social de Saint-Etienne - Pas de droits de gouvernance, de Golden Share (ou structure assimilée) ou de protection de liquidité accordés aux créanciers TLB - Fonds propres en numéraire apportés par les créanciers TLB et FRH soumis à une période de lock-up de deux ans

Notes : (1) Correspond à 100 M€ d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS, plus 290 M€ d'augmentation de capital réservée souscrite en numéraire par FRH, plus 542 M€ d'augmentation de capital réservée aux créanciers TLB et souscrite par compensation de créances. (2) Correspond à 100 M€ d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS, plus 215 M€ d'augmentation de capital réservée souscrite en numéraire par FRH, plus 75 M€ d'augmentation de capital réservée aux créanciers TLB votant en faveur du plan et souscrite en numéraire, plus 110 M€ d'augmentation de capital réservée à certains créanciers RCF et souscrite par compensation de créances, plus 575 M€ d'augmentation de capital réservée aux créanciers TLB et souscrite par compensation de créances. (3) Les commissions de garantie de FRH restent à discuter.

ACTIONNARIAT INDUIT PAR LA PROPOSITION DE FRH DU 9 MARS 2026

Proposition de FRH
en date du
09/03/2026

Participation des créanciers TLB à la new money	0 M€			50 M€	75 M€
Consentement des créanciers TLB	0%	67%	100%	67%	100%
FRH	64%	64%	64%	55%	51%
Créanciers TLB participant à la new money	-	-	-	9%	13%
Créanciers TLB consentants ¹	-	10%	12%	10%	12%
Créanciers TLB non consentants ¹	12%	2%	-	2%	-
RCF converti	19%	19%	19%	19%	19%
Autres actionnaires participant à la new money	4%	4%	4%	4%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Chiffres supposant que (i) 110 M€ du RCF sont convertis en capitaux propres, et que (ii) tous les actionnaires (à l'exclusion de FRH et des prêteurs TLB) souscrivent à la totalité de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription de 100 M€. Sinon, FRH pourrait détenir jusqu'à [68] % du capital social de la Société.

Scénario illustratif : 100% de consentement des TLB et participation des TLB à l'augmentation de capital réservée à hauteur de 75 M€

Nouvelle détention
s'agissant d'un
actionnaire
détenant 1% du
capital en fonction
de l'exercice de ses
droits préférentiels
de souscription

Pourcentage d'exercice des droits d'un actionnaire à l'augmentation de capital avec DPS	-	20%	40%	60%	80%	100%
Investissement en numéraire (millions d'euros)	-	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0
Participation au capital de l'actionnaire individuel	-	0.04%	0.07%	0.11%	0.14%	0.18%

Un actionnaire individuel détenant 1 % du capital serait dilué à 0,18% du capital dans l'hypothèse où il exercerait la totalité de ses droits.

Note :

(1) Détention en lien avec les créances TLB converties en fonds propres

ANNEXES

PREMIERS ÉLÉMENTS DE PROPOSITION DU STEERCO TLB DU 24 FÉVRIER 2026

Premiers éléments de proposition du SteerCo TLB en date du 24/02/2026	
Augmentation de capital	910 M€ (dont 400 M€ pour renforcer la liquidité du Groupe)
Dont conversion du TLB ¹	Augmentation de capital réservée de 510 M€ souscrite par compensation de créances par les prêteurs TLB, pour l'obtention de 49,9% du capital du Groupe
Dont New Money ^{1,2}	- Augmentation de capital de 400 M€ garantie en numéraire par FRH, pour l'obtention de 50,1% du capital du Groupe (la structure de l'augmentation de capital (avec DPS ou suppression du DPS) n'est pas établie) - Compensation à prévoir pour les actionnaires acceptant de ne pas participer à l'augmentation de capital avec DPS
TLB réinstallé	900 M€ - Maturité de 3 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration avec 2 ans d'extension à la main de l'emprunteur sous réserve du respect des engagements financiers
Frais financiers du TLB	- Deux premières années : intérêts capitalisés au taux de 9% - A partir de la troisième année : intérêts payés en numéraire au taux de 7,5% (paiement semestriel en juin et en décembre) <u>ou</u> capitalisés au taux de 9% - Intérêts courus jusqu'à la date de réalisation de la restructuration payés à la date de réalisation de la restructuration
RCF réinstallé et financements opérationnels	711 M€ de RCF réinstallé³, avec maturité de 3 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration avec 2 ans d'extension à la main de l'emprunteur - Traitement des financements opérationnels non précisé dans la proposition
Gouvernance / autres ^{4,5}	- Protections standards pour les actionnaires minoritaires à mettre en place (incl. nomination d'administrateurs indépendants par les TLB, droits de gouvernance adéquats et mécanisme de liquidité) - Golden share ou structure équivalente, avec des sûretés garantissant le recouvrement au pair - Sûretés pour le TLB réinstallé à ajuster en fonction de l'issue des discussions avec les banques - Plan d'incitation de l'équipe de direction, dont la structure est à discuter, à mettre en place - Les prêteurs TLB n'agissent pas de concert à ce jour - Soutien du plan d'affaires et de l'équipe de direction actuelle - Indifférence entre maintien et retrait de la cotation en bourse - Absence d'intention de modifier le siège social de la Société - Absence de démantèlement du Groupe

Notes :

(1) Les pourcentages indiqués ci-dessus qui résulteraient des augmentations de capital ont été avancés dans le cadre des discussions entre les parties pour les besoins d'une transaction consensuelle. Ils ne constituent pas une proposition du SteerCo TLB; (2) Les 50.1% pour les apporteurs de new money incluent la commission de garantie payée à FRH; (3) Avec une option pour convertir 110m€ de RCF en term loan; (4) La proposition « lender-led » du SteerCo TLB du 12/01/2026 complétée le 19/01/2026 reste une proposition pleinement en vigueur et ces éléments de réponse ne s'y substituent pas; (5) Les prêteurs TLB ont également indiqué être disposés à examiner des structures alternatives assurant leur entier désintéressement (en principal et intérêts, y compris au titre de la partie de leur dette qui serait convertie) avant que les apporteurs de new money ne reçoivent, eux, un retour au titre de celle-ci

ACTIONNARIAT ILLUSTRATIF DÉFINI À PARTIR DES PREMIERS ÉLÉMENTS DE PROPOSITION DU STEERCO TLB DU 24 FÉVRIER 2026

La structure de l'augmentation de capital reste à examiner

Premiers éléments de proposition du SteerCo TLB en date du 24/02/2026^{1,2}

Augmentation de capital	
FRH – investissement en numéraire	400
Créanciers TLB investissement en numéraire	-
TLB dette convertie	510
Montant total de l'augmentation de capital	910
Participation au capital pro forma (%)	
FRH	50.1%
Créanciers TLB	49.9%
Total	100%

Scénario supposant que FRH est le seul souscripteur à l'augmentation de capital avec DPS.

Le pourcentage de détention de FRH serait inférieur dans l'hypothèse où d'autres actionnaires souscriraient également à l'augmentation de capital avec DPS.

Nouvelle détention s'agissant d'un actionnaire détenant 1% du capital en fonction de l'exercice de ses droits préférentiels de souscription

Pourcentage d'exercice des droits d'un actionnaire à l'augmentation de capital avec DPS	-	20%	40%	60%	80%	100%
Investissement en numéraire (millions d'euros)	-	0.8	1.6	2.4	3.2	4.0
Participation au capital de l'actionnaire individuel	-	0.10%	0.20%	0.30%	0.40%	0.50%

Un actionnaire individuel détenant 1 % du capital serait dilué à 0,50% du capital dans l'hypothèse où il exercerait la totalité de ses droits.

Notes :

- (1) Les pourcentages indiqués ci-dessus qui résulteraient des augmentations de capital ont été avancés dans le cadre des discussions entre les parties pour les besoins d'une transaction consensuelle. Ils ne constituent pas une proposition du SteerCo TLB;
- (2) Les 50.1% pour les apporteurs de new money incluent la commission de garantie payée à FRH